



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 11 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/20 de la Municipalité du 2 mai 2024 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2024, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	<i>Impact net</i>
A. Budget de fonctionnement	CHF	CHF	CHF
Total des crédits supplémentaires	<u>4'513'200.00</u>	<u>-2'612'500.00</u>	<u>1'900'700.00</u>
(détail en page 2 du préavis)			
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
(détail en page 13 du préavis)			
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires	<u>13'800.00</u>	<u>0.00</u>	<u>13'800.00</u>
(détail en page 13 du préavis)			

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze juin deux mille vingt quatre.

Le président



La secrétaire adjointe